



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

protection

Question écrite n° 101559

## Texte de la question

M. Frédéric Barbier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les perturbateurs endocriniens. Ces substances chimiques, à l'instar du fameux bisphénol A, modifient le comportement des hormones produites par l'organisme et altèrent les fonctions du système endocrinien. Elles sont suspectées d'induire de lourdes pathologies comme l'obésité, des troubles de la fertilité, puberté précoce ou encore des cancers. Il s'avère en ce sens nécessaire de les définir afin de pouvoir les interdire. Le Gouvernement a agi à plusieurs niveaux. Ainsi, Mme la ministre, ainsi que Mme la ministre de l'environnement se sont opposées à la définition proposée par la Commission européenne qui ne prenait pas en compte le principe de précaution. En outre, dans la loi de modernisation de notre système de santé, Mme la ministre a interdit le bisphénol A dans les jouets ; les phtalates dans certains dispositifs médicaux à destination des femmes enceintes et des nouveau-nés et a renforcé l'information sur les risques liés aux produits chimiques, dont les perturbateurs endocriniens, *via* l'insertion d'un message dans le carnet de maternité et dans le carnet de santé de l'enfant. Enfin, le ministère de la santé a demandé une étude qui a été publiée mercredi 7 septembre 2016 par *Santé publique* sur les polluants organiques qui a révélé que leur présence dans les urines de plus de 4 000 françaises ayant accouché en 2011. Tous ces polluants s'avèrent être des perturbateurs endocriniens. Il voudrait savoir quelles suites elle a l'intention de donner à cette enquête, afin notamment de limiter davantage l'exposition des populations les plus vulnérables à ces substances.

## Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Barbier](#)

**Circonscription :** Doubs (4<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 101559

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [20 décembre 2016](#), page 10453

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)